



L'œil des médecins coordinateurs

Interview de Mme le Dr Sophie TALEGHANI et de M. le Dr François BAILLY-COMTE tous deux respectivement Médecin Coordinateur à l'AIST et au CMHI.

1) Vous exercez le métier de Médecin du Travail au sein de l'AIST et du CMHI depuis une vingtaine d'années, comment avez-vous vécu l'évolution de la Santé au Travail au cœur des entreprises ?

Depuis quelques années, il y a une réelle prise de conscience de notre rôle au sein des entreprises. Notre spécialité et nos connaissances en pathologies professionnelles sont reconnues, ce qui nous permet d'assurer pleinement notre rôle de conseiller auprès du chef d'entreprise et de ses salariés. Ce contact privilégié nous permet aujourd'hui de mettre en place la Santé au Travail au cœur des entreprises.

2) Vous êtes aujourd'hui médecins coordinateurs, quelles ont été vos motivations et quel est votre rôle ?

C'est le caractère organisationnel du rôle du médecin coordinateur qui nous a attirés vers cette fonction. Nous assurons la liaison entre les différents acteurs des services de Santé au Travail et les instances dirigeantes. Nous

veillons à leur faire remonter les besoins des entreprises recueillis par l'ensemble des confrères, ceci dans une optique commune d'offrir à nos entreprises des prestations en Santé au Travail ciblées et adéquates.

3) Voyez-vous «d'un bon œil» la mise en place de la pluridisciplinarité au cœur des services de Santé au Travail ?

Oui, car malgré nos compétences et connaissances diverses, nous ne pouvons pas aujourd'hui répondre à toutes les problématiques rencontrées dans les entreprises. La mise en place de la pluridisciplinarité nous permet aujourd'hui d'investir un nouveau rôle : celui de maître d'œuvre de la Santé au Travail. Tout en disposant d'un plateau technique répondant à divers besoins tels que social, psychologique ou en hygiène et environnement visant à assurer une meilleure prévention des risques au cœur de nos entreprises, nous resterons l'interlocuteur privilégié et le conseiller du chef d'entreprise et de ses salariés.

RÉTROSPECTIVE : Cette rubrique va assurer une rétrospective des actions d'information et de prévention menées par l'AIST et Le CMHI au cours de l'année 2003

Juin 2003 Lancement du bulletin d'info «Un œil sur la Santé au Travail»

20 octobre 2003 Présentation des résultats de l'enquête sur les conditions de travail des agents de propreté des entreprises de nettoyage en sous traitance menée par les 14 médecins du travail du C.M.HI et de l'A.I.S.T. (Cf : page 4)

14 octobre 2003 Participation au 14ème forum des entreprises organisé par l'IUT de Caucriauville. **Sensibilisation des étudiants sur les nouveaux métiers au cœur des services de Santé au Travail** (Technicienne supérieure en sécurité du travail, chargée de communication, documentaliste, assistante sociale du travail) illustrée par la présence de professionnels de l'AIST, du CMHI et du SMBTP le Havre.

4 décembre 2003 Participation à la rencontre débat organisée par la CCI «**Handicap et entreprise : comment agir ensemble ?**» Représentation des centres de santé au travail par l'intervention du Dr GAULT sur l'intérêt et le rôle de la visite de pré-reprise.

15 décembre 2003 Participation de l'AIST et du CHMI avec le service de Santé au Travail des BTP à l'organisation de la rencontre "Déficiences visuelles et auditives, quelles solutions pour le maintien dans l'emploi ?" **Intervention de l'Agefiph, de l'Ariada, du SIADV et de Handiciper.**

Décembre 2003 Lancement du GIE **Adéquation Santé.** (cf pages 2 et 3)

Un œil sur l'éditorial

Le temps est venu de vous présenter le deuxième exemplaire de «Un œil sur la Santé au Travail». L'AIST et le CMHI vous remercient des nombreux témoignages d'encouragement que vous leur avez prodigués lors de la première parution.

Nous espérons à nouveau susciter votre intérêt dans cet exemplaire qui traite en particulier de la naissance d'Adéquation Santé qui, dans le cadre de la pluridisciplinarité, apporte une offre enrichie en prévention à destination des entreprises.

Coup d'œil sur le sommaire

- **L'œil des médecins coordonateurs** 1
- **Un œil sur l'éditorial** 1
- **Rétrospective** 1
Action d'information et de prévention menée par l'AIST et le CMHI au cours de l'année 2003
- **Perspectives en santé au travail** 2
Adéquation Santé vise la prévention au cœur de votre entreprise !
- **Un œil sur une enquête** 4
Les conditions de travail des agents de propreté des entreprises de nettoyage en sous-traitance.
- **Un œil sur la législation** 4
La pluridisciplinarité
- **Votre point de vue** 4



Charline POUPEL-GREMONT

Technicienne en Hygiène, Sécurité et Environnement :

- Diplômée de l'I.U.T du Havre depuis juin 2002.

Spécificités :

- Expériences professionnelles en milieu industriel.



Alexandra PIARD

Assistante de service social :

- Diplômée d'état depuis 1998.
- Intervenante en service social interentreprises notamment dans les Services de Santé au Travail depuis 1999.

Spécificités :

- Gestion des situations de crise suicidaire et prise en charge des personnes suite à des événements exceptionnels.

Perspectives en Santé au Travail

Adéquation Santé vise la prévention au cœur de votre entreprise !

Adhérent à l'AIST (Association Interprofessionnelle pour la Santé au Travail), au CMHI (Comité Médical Havrais Interentreprises) ou à l'ISTF (Interentreprises de Santé au Travail de Fécamp), vous bénéficiez désormais des services d'Adéquation Santé, une équipe d'Intervenants en Santé au Travail, diplômés et formés qui proposent, à l'initiative de votre Médecin du Travail, des interventions spécifiques et personnalisées.

Le monde de l'Entreprise évolue, ses attentes envers la prévention changent. Depuis plusieurs années, les Médecins du Travail sont confrontés à de nouvelles problématiques au cours de leurs consultations cliniques et de leurs actions en milieu de travail. Au-delà des problèmes médicaux s'associent parfois des questions d'ordre social, psychologique, liées à l'environnement de travail ou autres, pouvant altérer la capacité du salarié à exercer son emploi. Ces problèmes exprimés et repérés par le Médecin du Travail peuvent être pris en compte par d'autres professionnels de Santé au Travail.

La loi de modernisation sociale de janvier 2002 a introduit la notion d'approche pluridisciplinaire dans le cadre de la Santé au Travail. Les services de prévention tels que l'AIST, le CMHI et l'ISTF ont ainsi été incités à étoffer leurs équipes d'intervenants. Autour du Médecin du

Travail, d'autres compétences sont aujourd'hui associées pour une approche globale des salariés.

La pluridisciplinarité au cœur de vos centres de Santé au Travail.

Fin 2002 : l'AIST, le CMHI et l'ISTF imaginent une mise en commun de moyens et aboutissent à l'idée de constitution d'un GIE (Groupement d'Intérêt Economique).

Un Groupement d'Intérêt Economique est une structure juridique originale entre la société et l'association, immatriculée au registre du commerce et des sociétés. Il poursuit un double but : permettre à ses membres de mettre en commun certaines de leurs activités tout en conservant l'individualité et l'autonomie propre à chacun.

15 Décembre 2003 : l'AIST, le CMHI et l'ISTF officialisent le lancement du GIE «Adéquation Santé», une mutualisation de moyens,

prenant effet à partir du 1^{er} janvier 2004, qui permettra aux **50 Médecins du Travail Interentreprises** de bénéficier de nouveaux services visant à une meilleure prise en charge des salariés suivis.

Ce concept touche près de **7400 entreprises des régions havraises et fécampoises, soit 100 000 salariés.**

Adéquation Santé : Une équipe d'experts au service de la Santé au Travail

L'équipe d'Adéquation Santé, présidée par Jean-Marie WINSBACK et dirigée par Marielle SÉCHET, est constituée de quatre Intervenants en Santé au Travail

- ▶ une assistante de service social,
- ▶ deux psychologues cliniciennes,
- ▶ une technicienne en Hygiène Sécurité et Environnement

Leurs prestations se placent dans le même cadre déontologique que la Santé au Travail, c'est-à-dire d'indépendance et de respect du secret professionnel et médical. La prise en charge se fait en liaison avec le Médecin du Travail et va permettre des actions individuelles ou collectives :

Une expertise sociale par le biais d'un suivi et accompagnement individuel du salarié face à des problématiques d'ordre professionnel (invalidité, inaptitude, fin de carrière ...)

Un accompagnement psychologique du salarié en souffrance et mal être psychologique (ex : situation conflictuelle dans l'entreprise, suite d'agression ...)

Un diagnostic ou un conseil en Hygiène Sécurité et Environnement : étude ergonomique de poste, aide à la rédaction du document unique, prévention des risques professionnels, mesures de facteurs d'ambiances (mesure de bruit, éclairage, prélèvement d'atmosphère, etc...).

Des actions de prévention et la gestion de situations ponctuelles menées conjointement en pluridisciplinarité entre les Intervenants en Santé au Travail.

2004 sera une année test. Pour mieux faire évoluer Adéquation Santé une commission technico-médicale se réunira régulièrement afin de mieux faire émerger les réflexions et les attentes de chaque centre de Santé au Travail adhérent au GIE.



Isabelle GUEST

Psychologue clinicienne

- Diplômée d'Etudes Supérieures Spécialisées (DESS)
- Groupes et institutions, approches clinique et psychologique - 2001
- Intervenante en Service de Santé au Travail Interentreprises en 2003

Spécificités :

- Formation à la relation d'aide et de soutien
- Gestion de groupe



Valérie BELLANGER-JOLY

Psychologue clinicienne

- Diplômée d'Etudes Supérieures Spécialisées (DESS)
- Psychologie Clinique et Pathologique - 1991
- Intervenante en Service de Santé au Travail Interentreprises depuis 1999

Spécificités :

- Formation en alcoologie



Un œil sur «les conditions de travail des agents de propreté des entreprises de nettoyage en sous-traitance»

Avec le soutien de la **Société de Médecine du Travail de Normandie, de la DRTEFP** (Direction Régionale du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle) de Haute Normandie et du réseau **EPIMET** (Epidémiologie en Médecine du Travail) un groupe de Médecins du Travail des deux services CMHI et AIST a réalisé une enquête sur «**les conditions de travail des agents de propreté des entreprises de nettoyage en sous-traitance**»

14 Médecins du Travail impliqués - 639 agents de propreté questionnés - 23 entreprises de nettoyage de la région havraise concernées.

Les motivations de cette enquête :

- Un taux d'accidents de travail supérieur à la moyenne
- Un recueil de plaintes lors des visites médicales
- L'expérience de terrain des Médecins du Travail laissant apparaître des conditions difficiles

Cette enquête a révélé :

- Un sentiment d'insécurité
- Un sentiment d'isolement
- La pénibilité du travail

Quelques unes des propositions faites par les Médecins du Travail suite à cette enquête :

- Favoriser le travail à deux ou modifier les horaires de travail pour éviter les situations d'isolement à risques
- Regrouper les chantiers sur la matinée ou la fin de journée afin d'éviter les grandes amplitudes d'heures travaillées.
- Former et informer afin de prévenir les accidents du travail et les maladies professionnelles.

L'enquête et notamment les conclusions – propositions ont été restituées aux partenaires des entreprises utilisatrices et entreprises de propreté lors d'une réunion qui s'est tenue en octobre 2003. Une plaquette informative a été réalisée et distribuée à l'ensemble des agents de propreté.

Si vous êtes intéressé par cette enquête, n'hésitez pas à contacter les médecins coordinateurs du CMHI et de l'AIST.

Un œil sur la législation : la pluridisciplinarité

Évolution de la législation visant la mise en place de la pluridisciplinarité

La directive européenne du 12 juin 1989 vise à promouvoir l'amélioration de la Sécurité et de la Santé des salariés au travail.

La loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002 a modifié l'article L.241-2 du code du travail afin d'introduire dans les Services de Santé au Travail une approche pluridisciplinaire de la prévention des risques et de l'amélioration des conditions de travail par le recours à des compétences extérieures et notamment à un Intervenant en Prévention des Risques Professionnels (I.P.R.P). La Médecine du Travail devient la Santé au Travail.

Les dispositions réglementaires nécessaires à l'application de l'article L.241-2 du code du Travail ont été entérinées par un décret en Conseil d'Etat le 24 juin 2003.

L'arrêté du 24 décembre 2003 met en oeuvre l'obligation de la pluridisciplinarité dans les SST (Services de Santé au Travail) et précise l'habilitation des I.P.R.P. par la mise en place de collèges régionaux.

Le Logo est la représentation graphique de la sculpture de monsieur ADAM : "l'oeil". Cette œuvre est située devant le musée Malraux, face à la mer.
Nous remercions la Mairie du Havre de nous avoir permis sa reproduction.

Votre Point de vue

Cette rubrique vous appartient. Vous pouvez nous poser vos questions par voie postale ou par e-mail en vous référant aux coordonnées de la rédaction. Nous dirigerons vos questions vers les spécialistes concernés et veillerons à diffuser l'information pour qu'elle puisse servir à tous.

QUAND PEUT-ON DEMANDER UNE VISITE DE PRE-REPRISE ?

Suite à un arrêt de travail, qui semble engendrer une reprise difficile au poste occupé antérieurement.

QUI LA DEMANDE ?

Elle peut être demandée sur l'initiative :

- du salarié,
- du médecin traitant,
- du médecin conseil (CPAM)

QU'APPORTE-ELLE ?

- ▶ Elle laisse le temps de convaincre l'employeur d'entreprendre la recherche d'une solution adaptée au-delà de «l'obligation de reclassement» inscrite dans la législation.
- ▶ Elle donne le temps également aux organismes de maintien dans l'emploi d'intervenir (service social du travail, Handicaper...)
- ▶ Elle permet d'avoir du temps pour préparer le retour du salarié dans l'entreprise en adaptant le poste de travail.

La fiche d'aptitude ne sera établie par le Médecin du Travail que lors de la visite de reprise.

Cette visite n'entraîne aucun frais supplémentaires pour le salarié comme pour l'employeur car elle fait partie intégrante des prestations comprises dans la cotisation annuelle à votre Service de Santé au Travail

Un œil sur la rédaction

Ce bulletin d'information est édité par le CMHI et l'AIST et est destiné aux entreprises adhérentes.

Directeurs de la publication :

Fernand BAXS, directeur AIST,

Éric BILLARD, directeur CMHI

Comité de rédaction :

Geneviève FUCHS - CMHI
128 r Massillon - 76600 LE HAVRE

Tél.: 02 35 24 31 32 - fax : 02 35 26 54 11

E-mail : cmhi@wanadoo.fr

Sandrine LESTERLIN - AIST
35 rue de Tourville
76087 Le Havre Cedex

Tél.: 02 35 19 31 82 - Fax : 02 35 19 31 85

E-mail : aist@aistlehavre.asso.fr

